

avoir d'agrandissement territorial de la part d'aucun pouvoir étranger à l'Amérique, aux dépens d'un Etat américain. Elle n'est hostile à aucune nation du vieux monde. Elle n'a rien à faire avec les relations commerciales d'aucun pays d'Amérique. Nous ne garantissons aucun Etat américain contre la punition que pourrait lui attirer sa mauvaise conduite, pourvu que cette punition ne prenne pas la forme d'une acquisition de territoire par une nation non américaine." Il est clair que, suivant cette interprétation, la doctrine Monroe ne saurait s'appliquer au cas actuel.

En ce moment, les Etats-Unis sont chargés par le Venezuela de solliciter un arbitrage. Il semble assez probable que cet imbroglio recevra ainsi une solution pacifique.

Les premiers ministres des provinces de Québec, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de l'île du Prince-Edouard et du Manitoba, sont en ce moment réunis à Québec pour discuter la question de remaniement du subside fédéral. On ignore encore quelles résolutions précises seront adoptées dans cette conférence.

Quand cette chronique parviendra au public de la REVUE CANADIENNE, l'année 1902 sera évanouie et l'année 1903 aura commencé son cours. Qu'il me soit permis d'offrir d'avance à nos fidèles lecteurs les souhaits sincères que je forme pour leur bonheur et pour leur succès durant l'année nouvelle.

Thomas Chapais.

Québec, 20 décembre 1902.